

BAILLEURS, TOUT SE FAIT DÉSORMAIS SUR CAF.FR!



Bailleurs, votre **numéro de téléphone** et votre **adresse mail** doivent être connus de la CAF!

A partir du 17 juillet 2024, vous devrez obligatoirement vous connecter à votre Espace bailleur pour déclarer le montant du loyer de juillet de tous vos locataires bénéficiaires de l'aide au logement.

N'attendez pas ! Vérifiez et mettez à jour si nécessaire vos coordonnées de contact :

https://www.caf.fr/professionnels

✓ Ou en utilisant la hotline à votre disposition <u>uniquement</u>,
au 06 90 90 04 74, les lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h.

Vos coordonnées de contact sont indispensables pour suivre vos paiements de la CAF et effectuer vos démarches en ligne de manière autonome.

La Caf, toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.